

COMMUNE DE ZIMMERBACH

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Zimmerbach
Séance du 09 septembre 2019

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2019

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote la décision modificative suivante au budget de la commune, à savoir les transferts :

→ du compte 2313	:	- 8 000,00 €	(frais d'études de la salle d'activités)
→ au compte 2031	:	+ 8 000,00 €	

POINT 3 – RÉVISION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN

- VU les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- VU la délibération du Comité Syndical du 24 juin 2019 ;

CONSIDERANT les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin ;
CONSIDERANT que le Comité Syndical a accepté par délibération du 24 juin 2019, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis **favorable** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24/06/2019, à l'unanimité (14 voix pour) ;
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

POINT 4 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION 2ACZ

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte la participation financière de l'Association 2ACZ d'un montant de **300 €** relative aux frais d'utilisation de la salle située au rez-de-chaussée du Presbytère.

POINT 5 - REDEVANCE 2019 : POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2541-12,
- VU le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
- VU le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les **tarifs 2019** de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunications respectivement comme suit :

40,73 €	par kilomètre et par artère en souterrain ;
54,30 €	par kilomètre et par artère en aérien ;
27,15 €	par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques ;

- de charger le Maire du recouvrement de cette redevance, qui sera inscrite à l'article 70323 ;
- de fixer chaque année le montant de cette redevance.

POINT 6 – MISE À DISPOSITION D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^e CLASSE – RENOUELEMENT POUR 2020

En vertu des dispositions contenues aux articles 61 et 62 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, les collectivités territoriales et les établissements publics, précisant le nombre de fonctionnaires mis à disposition, les organismes bénéficiaires de ces mises à disposition, ainsi que le nombre des personnels de droit privé mis à disposition.

En date du 02/09/2019 le S.I.V.U Les Lutins du Hohnack a sollicité notre collectivité pour renouveler la mise à disposition de Madame Virginie MULLENBACH, adjoint administratif principal de 2^e classe, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire générale. Ses missions consisteront de mettre en œuvre, sous les directives du Président, les politiques définies par les élus, organiser et rédiger les comptes rendus des différentes réunions, élaborer le budget, tenir la comptabilité et gérer les ressources humaines (statut des agents).

Ces missions seraient exercées sous la responsabilité du Président du S.I.V.U Les Lutins du Hohnack pour une durée d'un an renouvelable, à raison de 6 heures par semaine, à compter du 01/01/2020. Les modalités de mise à disposition seraient encadrées par une convention signée entre les parties.

Ces précisions étant apportées, le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise :

- ✓ de mettre Madame Virginie MULLENBACH à disposition du S.I.V.U Les Lutins du Hohnack pour les fonctions de secrétaire générale ;
- ✓ M. le maire à signer la convention et tous documents y afférents.

POINT 7 – RENOUELEMENT CONCESSION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE ENTRE LA COMMUNE ET M. STEPHAN OTTMANN : ABRI DE CHASSE

M. le maire rappelle qu'une concession précaire et révocable a été signée en 2019 entre la commune et M. Stephan OTTMANN.

M. le maire propose de renouveler cette concession avec Monsieur Stephan OTTMANN domicilié 4A rue des Jardins à Wihr-au-Val pour la concession de terrain dans la forêt communale de Zimmerbach en parcelle 5 (abri de chasse).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable au renouvellement, aux conditions ci-dessous :

- ✓ durée de la concession : 1 an, du 01/01/2020 au 31/12/2020 ;
- ✓ redevance annuelle : (pour information 50 € en 2019) (montant revu chaque année lors du vote du budget).

POINT 8 - INDEMNITÉ DE CONSEIL AU PERCEPTEUR

Par délibération n°8 en date du 24/09/2018, le Conseil municipal a décidé de réviser en 2019 l'indemnité de conseil allouée au Trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, procède au vote

(POUR : 14 voix / CONTRE : 0 voix / ABSTENTION : 0)

et décide d'attribuer le taux maximum de l'indemnité de conseil, prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée en appliquant ce taux à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Cette indemnité sera réexaminée en fin d'année 2020.

POINT 9 – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE COLMAR AGGLOMERATION

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, à savoir Colmar Agglomération ». Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Il présente les principaux travaux et événements de l'année 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote ce rapport à l'unanimité des membres présents.

POINTS DIVERS

• INFORMATIONS DIVERSES DE M. le Maire

EXPOSITION DES VÉHICULES ANCIENS – 08/09/2019

M. le maire félicite l'association 2ACZ pour la bonne organisation de cette manifestation.

Mme Brigitte BUTTERLIN, conseillère et présidente de l'association 2ACZ remercie la commune pour l'aide apportée à l'occasion du transport des chapiteaux.

C.I.S. DE TURCKHEIM

M. le maire félicite Monsieur Pierre WITTMER, Chef du Centre de secours de Turckheim et Conseiller qui a été récemment nommé au grade de Capitaine.

INFORMATIONS DIVERSES DE M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint

SALLE D'ACTIVITÉS – RÉUNIONS DE CHANTIER

M. Pierre-Paul SCHNEIDER, Adjoint informe le conseil municipal de l'avancement du chantier. La charpente a été posée sur la partie arrière du bâtiment et la partie avant sera mise en place prochainement.

On remarque plus clairement la superficie de la salle.

« QUEL ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT DANS NOTRE COMMUNE ? »

Monsieur SCHNEIDER, Adjoint informe le sondage auprès des habitants est en cours et s'achèvera le 15 septembre.

A ce jour 37% des foyers ont répondu. Plus de 90% approuvent le projet d'extinction de minuit à 5,00h et donc moins de 10% sont contre.

De nombreuses remarques ont été formulées. Parmi les « pour », ce sont essentiellement des allongements de durée qui ont été proposés. Parmi les « contre », l'allumage d'une lampe sur deux,

l'allumage par détection de présence et le remplacement des ampoules par des leds sont les principales propositions.

Au vu de ces résultats et après des échanges détaillés, le conseil municipal décide la mise en place de l'extinction de minuit à 5,00h à l'essai pour trois mois à la fin du sondage, dans la mesure où les derniers retours des habitants n'abaissent pas le total des « pour » en-dessous de 70%. L'information du démarrage de l'extinction sera communiquée à tous par flyer après les travaux de mise en place des horloges.

Dans le cas contraire, le conseil en rediscutera lors de la prochaine séance non encore programmée.

- **INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Rosalie FORNARA, Adjointe**

AFFAIRES SCOLAIRES

Madame Rosalie FORNARA, Adjointe informe qu'une subvention au titre du Fonds de Solidarité Territorial a été demandée à hauteur de 50%, au Conseil départemental du Haut-Rhin pour l'achat des ordinateurs à l'école Charles Perrault. Cet achat a été évalué à 9 500 € HT.

Le dossier a été réceptionné par le Conseil départemental et une réponse nous sera donnée vers mi-novembre.

Ce matériel informatique pourra être également utilisé par le périscolaire Les Lutins du Hohnack, par les bénévoles de la bibliothèque scolaire et les associations locales.

ASSOCIATIONS LES AMIS DE ZIMMERBACH

Madame FORNARA, Adjointe annonce aux membres présents qu'une boîte à livres sera installée à l'arrière de la mairie (Place de Blainville-sur-Mer).

Un meuble sur mesure sera conçu en bois par Monsieur Jean-Marie MULLER.

Vente de Noël = une vente sera organisée par les Amis de Zimmerbach le **DIMANCHE 24 NOVEMBRE**.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Christiane EHRHART, Adjointe

REMERCIEMENTS

Mme Christiane EHRHART, Adjointe liste aux membres du conseil municipal les remerciements reçus de Mmes Simone JAEKY et Marie-Madeleine MOSER pour leur anniversaire.

RÉUNION COMITÉ DE PILOTAGE DE LA SALLE

Madame EHRHART, Adjointe rappelle à l'assemblée qu'une réunion du comité de pilotage de la salle élargie à tout le conseil aura lieu le **mercredi 11 septembre à 20h**.

Le règlement sera à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Martine BETTER, Conseillère

REMERCIEMENTS DIVERS

Mme Martine BETTER, Conseillère remercie les agents techniques pour le désherbage thermique effectué le long des routes de Turckheim et Walbach.

Madame Christiane EHRHART précise que le désherbage est effectué régulièrement au cimetière mais que l'efficacité est éphémère.

Madame BETTER, Conseillère remercie également au nom du personnel enseignant la commune pour les fruits qui ont été offerts à la rentrée scolaire, lors de la première récréation.

INFORMATIONS DIVERSES DE Mme Patricia LOSITO, Conseillère

AIRE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS

Mme Patricia LOSITO, Conseillère demande si le volume des déchets verts s'est stabilisé depuis la réorganisation.

M. Jacques MULLER, Maire répond qu'il n'a pas encore eu les derniers chiffres mais qu'il défendra le maintien de l'aire de collecte des déchets verts qui est un service utile à la population, malgré l'ouverture de la nouvelle déchetterie Europe.

La séance est levée à 21h30